



Conseil Municipal du 30 mars 2017
COMPTE RENDU

CHAUMONT-SUR-THARONNE
Mairie

Le trente mars deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de CHAUMONT-SUR-THARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 23 mars 2017.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 14 votants : 14

Etaient présents : Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Sophie PATIN, Jocelyne TREVES, Yves DEBURGHGRAEVE, Yves VERVIALLE, Eliane DE LA FOREST DIVONNE, Rosemarie PICOT, Sabine RABOIN, Laurent AUGER, Claire SIMONNET, Elodie DAMAS

Etait absent : Benoît BRUANDET

Etaients absents mais avaient donné pouvoir :

Jean-Pierre ROCHEREUIL à Rosemarie PICOT

Francis KLEIN à Jocelyne TREVES

Pascal DOUCET à Pascal GOUBERT DE CAUVILLE

Monsieur Laurent AUGER été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2016 à l'unanimité.

1. Approbation des Comptes de gestion et des comptes administratifs 2016

Les résultats des comptes administratifs, conformes aux comptes de gestion dressés par M. Chauvet, Percepteur, ont été étudiés par la commission de finances du 1^{er} mars 2017.

a. Vote des comptes de gestion dressés par le Percepteur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de 14 voix pour, a approuvé les comptes présentés par le Percepteur.

b. Vote des comptes administratifs dressés par le Maire, y correspondant au centime près, et faisant apparaître les résultats suivants :

1°) Compte Administratif de la commune

Fonctionnement : 206 578.48 €

Investissement : - 160 875.72 €

2°) Compte administratif du budget annexe de l'eau

Fonctionnement : 12 159.96 €

Investissement : 78 034.66 €

3°) Compte administratif du budget annexe assainissement

Fonctionnement : - 17 340.14 €

Investissement : - 93 969.55 €

4°) Compte administratif du budget annexe Menuiserie

Fonctionnement : 10 456.08 €

Investissement : - 5 875.32 €

5°) Compte administratif du budget annexe Epicerie

Fonctionnement : 3 156.05€

Investissement : - 18 401.72 €

Le Maire ayant quitté la salle, la présidence est assurée par Mme Sophie PATIN. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de 13 voix pour, a approuvé les comptes administratifs présentés.

2. Affectation des résultats de l'exercice 2016

Budget principal :

Le compte administratif de l'exercice 2016 présentant un excédent cumulé de fonctionnement de 206 578.48 € et un déficit cumulé d'investissement de 160 875.72€, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : la somme de 206 578.48€.

Budget eau :

Le compte administratif de l'exercice 2016 présentant un excédent cumulé de fonctionnement de 12 159.96€ et un excédent cumulé d'investissement de 78 034.66€, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : la somme de 12 159.96€

Budget assainissement

Le compte administratif de l'exercice 2016 présentant un déficit cumulé de fonctionnement de 17 340.14€ et un déficit cumulé d'investissement de 93 969.55€.

Budget menuiserie

Le compte administratif de l'exercice 2016 présentant un excédent cumulé de fonctionnement de 10 456.08€ et un déficit cumulé d'investissement de 5 875.32€, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 10 456.08€.

Budget épicerie

Le compte administratif de l'exercice 2016 présentant un excédent cumulé de fonctionnement de 3 156.05€ et un déficit cumulé d'investissement de 18 401.72€, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 3 156.05€.

3. Vote des contributions directes locales 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes qui resteront les suivants :

- taxe d'habitation : 7,28 %
- foncier bâti : 10,85 %
- foncier non bâti : 36,68 %

4. Vote des subventions 2017 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les subventions aux associations pour un montant total de 24 862€ réparti comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Association	Attribution au titre de 2017
Foyer Rural	500
U.S.C. Football	4400
Tennis Chaumontais	1250
Gymnastique volontaire	2989
Société musicale	600
Amicale des Anciens	800
Amicale Anciens Combattants	350
Amicale des sapeurs pompiers	1023
Association Parents d'élèves	1000
Anciennes chaumontaises	500
Conciliateur de justice	100
Rollin'Dancers	300
Collège Jean Rostand (FSE)	50
Biennale de Sologne	11 000

5. Indemnité de conseil au receveur municipal

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit qu'une indemnité de gestion peut être accordée au receveur municipal pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Au titre de 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas verser cette indemnité dite "indemnité de conseil".

6. Vote des budgets primitifs 2017

Le budget primitif 2017 de la commune a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal comme suit :

Section fonctionnement : 1 246 069€

Section d'investissement : 1 104 091 .87 €

Parmi les principaux projets d'investissements inscrits au titre de l'année 2017 :

- Construction du centre de loisirs
- Reprofilage de la voirie des rues de Vouzon, Beauvoir, Chataigneraie... avec un aménagement d'une piste cyclable et voirie du lotissement de la Motte Gaullier

- Rénovation de la façade de l'épicerie
- Réaménagement de la place Blériot

Les budgets primitifs 2017 des budgets annexes de la commune ont été adoptés à l'unanimité par le conseil municipal comme suit

a) budget annexe de l'eau :

Section fonctionnement : 20 923.00 €

Section d'investissement : 155 297.62 €

b) budget annexe de l'assainissement :

Section fonctionnement : 120 812.00 €

Section d'investissement : 121 442.00 €

c) budget annexe « menuiserie » :

Section fonctionnement : 10 456.00 €

Section d'investissement : 13 912.08 €

d) budget annexe « épicerie » :

Section fonctionnement : 5 180.00 €

Section d'investissement : 30 813.05€

7. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion de Loir-et-Cher de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative au 1^{er} janvier 2018 auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et s'est réservé la faculté d'y adhérer.

8. Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) -PLUi

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) prévoit que la communauté de communes devienne compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Les communes peuvent toutefois s'opposer à la mise en œuvre de cette disposition de transfert automatique de la compétence PLUi si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est opposé au transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes « Cœur de Sologne ».

9. Redevance d'occupation du domaine public – Terrasse

L'occupation privée du domaine public peut être soumise au paiement d'une redevance, sauf dérogation prévue par les textes.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal, a décidé de créer une redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses des cafés ou des restaurants et de fixer le tarif pour l'année 2017 à 5 € / m²/ mois.

Informations diverses

➤ Agenda

- Rencontres sportives intercommunales le vendredi 7 avril de 9h30 à 11h30 au stade municipal à Nouan le Fuzelier
- Repas des Anciens organisé par le C.C.A.S. et la commune le jeudi 20 avril 2017 à partir de 12h à l'Espace Tharonne
- Chorale intercommunale 28 avril à 18h salle des fêtes de Vouzon
- Fête des NAP le samedi 24 juin de 10h à 12h30 aux vergers derrière le Presbytère
- Visites commentées de l'église Saint Etienne les 15 et 17 septembre

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 3 avril 2017

Le Maire,



Pascal GOUBERT de CAUVILLE